



Mairie d'Aizier
65, route des Chaumières
27500 AIZIER
02 32 42 18 40
mairie.aizier@orange.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN SÉANCE DU 10 AVRIL 2025 À 18H30

Nombre de conseillers	9
En exercice	9
Présents	7
Votants par procuration	2
Absents	2
Total des votes	9

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 18 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud MAUPOINT, Maire d'Aizier.

Présents : MAUPOINT Arnaud, MARÉCHAL Isabelle, DUPRÉ Alexandre, ROCHE Didier, PENELLE Stéphane, GUERIN Sabrina, MOREL Jacques.

Absents excusés : HANIN Hervé donne procuration à PENELLE Stéphane, MARÉCHAL Jean-Luc donne procuration à MARÉCHAL Isabelle.

M. le Maire, Arnaud MAUPOINT, procède à l'appel nominal, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18h30.

Sabrina GUERIN est désignée secrétaire de séance.

7 présents, 2 pouvoirs.

N°	Nom des délibérations	Décisions du Conseil municipal
2025-05	Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-06	Adoption du compte de gestion 2024 Budget principal commune	Adoptée à l'unanimité
2025-07	Adoption du compte de gestion 2024 Budget annexe « Le Pallec »	Adoptée à l'unanimité
2025-08	Adoption du compte administratif 2024 Budget principal commune	Adoptée à l'unanimité
2025-09	Adoption du compte administratif 2024 Budget annexe « Le Pallec »	Adoptée à l'unanimité
2025-10	Affectation du résultat de fonctionnement 2024	Adoptée à l'unanimité
2025-11	Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-12	Subventions aux associations pour l'année 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-13	Vote du Budget pour l'année 2025	Adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Arnaud MAUPOINT



Conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1331 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales, ainsi qu'à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal du 06 septembre 2024 a été affichée à la porte de la mairie le 17 septembre 2024 et mise en ligne sur le site internet de la commune.